



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Note explicative à destination des entreprises

C.V. anonyme



■ Qu'est ce que l'expérimentation CV anonyme ?

Cette expérimentation a pour objectif de mesurer l'efficacité du CV anonyme comme outil de prévention des discriminations à l'embauche et de promotion de la diversité.

Pôle emploi, Adecco Experts, Manpower, Adia et 12 cabinets de recrutement s'engagent aux cotés de l'état et des entreprises pour mettre en œuvre cette expérimentation.

Pôle emploi est chargé du suivi opérationnel de cette expérimentation pour le compte de l'Etat et de son évaluation.

■ Qu'est ce qu'un CV anonyme ?

Un CV anonyme est un CV sur lequel les éléments correspondant au pavé « Etat civil » ne sont pas visibles, à savoir :

- Nom et prénom du candidat
- Adresse et adresse mail
- Age et date de naissance
- Nationalité
- Situation de famille (marié, célibataire, enfants...)

■ Quand et où se déroule cette expérimentation ?

Cette expérimentation nationale se déroule sur 7 départements (Bouches du Rhône, Loire-Atlantique, Bas-Rhin, Rhône, Nord, Paris et la Seine Saint-Denis), de novembre 2009 à fin avril 2010.

■ Quelles sont les entreprises concernées par cette expérimentation ?

Toutes les entreprises de tous secteurs d'activité, ayant un effectif d'au moins 50 salariés et ayant au moins un établissement sur les 7 départements couverts par l'expérimentation.

Les recrutements éligibles au CV anonyme sont les postes ouverts aux recrutements externes d'une durée minimale de trois mois (hors contrats en alternance et contrats aidés du secteur non marchand).

L'expérimentation CV anonyme concerne tous les types de métiers et toutes les qualifications.

■ Quels types d'offres d'emploi entrent dans le champ de l'expérimentation ?

Il s'agit des offres d'emploi dont la durée de contrat est de trois mois minimum en CDD, CTT ou CDI à l'exception des contrats en alternance et des contrats aidés du secteurs non marchand (CAE, CAV...). Les stages n'entrent pas dans le périmètre de l'expérimentation.

■ Pourquoi devrais-je accepter de participer à cette expérimentation ?

Pour mener à bien l'expérimentation CV anonyme voulue par le chef de l'Etat et en tirer tous les enseignements, nous avons besoin de votre concours. Sans celui-ci, nous ne serons pas en mesure de déterminer en quoi le CV anonyme constitue (ou pas) un outil performant favorisant l'égalité des chances.

Nous vous sollicitons à la fois pour tester ce mode de recrutement mais également pour partager avec nous votre expérience (atouts, difficultés...)

Vous serez plus de 100 entreprises sur les 7 départements à expérimenter le CV anonyme. Cette expérimentation d'envergure nationale constitue une réelle opportunité pour impulser une dynamique forte dans votre établissement et partager avec vos collaborateurs des valeurs d'égalité des chances, de respect de la personne humaine dans le cadre de la législation relative à la lutte contre les discriminations. Ces valeurs ne pourront que fédérer vos salariés et les rassurer quant à la politique de gestion des ressources humaines mise en œuvre pour les nouveaux recrutés comme pour les salariés en poste.

■ Quels bénéfices puis-je attendre d'une candidature CV anonyme ?

Le CV anonyme permet lors de la première phase du processus de recrutement (le tri des CV en fonction des compétences) d'éviter au maximum une discrimination à l'embauche liée à l'âge, au sexe, aux origines ou au lieu de résidence...

En mobilisant le CV anonyme dans vos processus de recrutement, vous sécurisez l'étape de tri des CV considérée comme étant l'étape générant le plus de discriminations dans les processus de recrutement. Ainsi, le risque d'être accusé de discrimination à l'embauche par un candidat évincé est écarté. Votre sélection se base alors uniquement sur des critères objectifs (compétences, expériences...).

■ Comment le CV est-il anonymisé ?

Chaque intermédiaire de l'emploi propose une offre de services spécifique dans le cadre de l'expérimentation CV anonyme.

Manpower, Adecco Experts, Adia et 12 cabinets adhérents à l'association « A compétence égale » mobiliseront leurs offres de services « CV anonyme » au bénéfice des entreprises clientes dans le cadre de leurs prestations et ceci aux conditions habituelles. La prestation proposée par Pôle emploi est gratuite.

■ Comment concrètement le recrutement va-t-il se passer ?

Le recrutement se déroulera selon un schéma classique, à savoir :

- Vous confiez votre recrutement à l'intermédiaire de l'emploi de votre choix.
- Le conseiller/consultant vérifie que le candidat dispose des compétences requises en suivant la procédure habituelle.
- Le conseiller/consultant vous transmet les candidatures qu'il a retenues sous format anonyme.

- Parmi ces candidatures, vous sélectionnez celles qui vous intéressent.

Dans le cas de Pôle emploi : Vous transmettez les N° des CV des candidats que vous souhaitez rencontrer à votre conseiller ainsi que les plages de RDV que vous aurez déterminées. Celui-ci convoque les candidats afin de préserver leur anonymat jusqu'à l'étape entretien d'embauche.

Dans le cas des autres intermédiaires de l'emploi : Vous demandez à rencontrer les candidats que vous avez retenus auprès de votre conseiller/Consultant qui organisera les entretiens.

Dans tous les cas :

- L'anonymat des candidats est levé lors à l'étape de l'entretien d'embauche, jamais auparavant.
- L'entretien d'embauche a lieu, vous faites le point avec votre conseiller/consultant sur les suites données à chaque entretien.
- La suite du recrutement suit son cours classique.

■ Qu'attendez-vous concrètement de moi en qualité d'employeur expérimentant le CV anonyme ?

Par rapport aux recrutements habituellement confiés à l'intermédiaire de l'emploi de votre choix, vous noterez quelques aménagements nécessaires à l'expérimentation et à son évaluation, notamment :

- Les CV et/ou dossiers de candidatures qui vous seront transmis seront anonymisés (sauf protocole Pôle emploi dans le cas où vous faites partie de l'échantillon témoin, voir question suivante) ;
- Afin de maintenir l'anonymat le plus longtemps possible, le conseiller/consultant prendra en charge les convocations des candidats aux entretiens avec le recruteur sur les plages horaires que vous lui aurez communiquées ;
- Nous vous solliciterons après la clôture de chaque recrutement pour répondre à une enquête menée par un cabinet externe afin de garantir la confidentialité et la neutralité des échanges.

■ Quelle évaluation pour cette expérimentation ?

L'expérimentation CV anonyme fera l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative pilotée par Pôle emploi.

Cette évaluation portée par Pôle emploi sera menée en collaboration avec le CREST (Centre de Recherche en Economique et Statistiques)

Le CREST est un centre de recherche affilié à l'INSEE, au CNRS et à l'école d'économie de Paris.

- En ce qui concerne Pôle emploi, le protocole d'évaluation retenu suit un principe d'affectation aléatoire des offres d'emploi permettant de comparer des offres avec CV anonymes et des offres sans CV anonymes (offres témoins). Ce protocole garantit des résultats fiables et transparents ;
- En ce qui concerne les intermédiaires privés de l'emploi, partenaires de l'expérimentation, l'évaluation se limitera à une enquête qualitative en raison du nombre limité de recrutements potentiellement concernés par l'expérimentation. De plus, les processus opératoires des intermédiaires privés ne permettent pas de mobiliser la méthode d'évaluation retenue (basée sur la sélection aléatoire des offres d'emploi.)

■ Comment vais-je pouvoir identifier les candidats pour les inviter à un entretien d'embauche ?

Un système de référencement est mis en place par chaque intermédiaire de l'emploi.

Seul le conseiller/consultant a accès aux coordonnées des candidats. Le conseiller/consultant convoque les candidats aux plages horaires que vous lui aurez confiées en vue d'un entretien d'embauche avec le recruteur.

■ Comment être sûr de l'adéquation des CV transmis par rapport aux exigences du poste à pouvoir ?

Notre mission et notre ambition restent de vous proposer des candidats en adéquation avec vos besoins. En cela, l'expérimentation CV anonymes ne modifie en rien nos engagements à votre égard.

Tout recrutement suppose une sélection des candidats, cette sélection se fera sur la base de critères de formation, expérience professionnelle, compétences, disponibilité que vous aurez préalablement définis. Le conseiller effectue une présélection des candidatures sur la base de ces critères.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Note explicative à destination des entreprises C.V. anonyme

Octobre 2009



Adecco Experts

